

**REL751 – POLITIQUE INTERNATIONALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
AUTOMNE 2023**

ÉQUIPE ENSEIGNANTE :

Annie Chaloux, Hugo Séguin et Philippe Simard

Horaire : Mardi de 13h à 15h50 | Jeudi de 8h50 à 11h40

Local : A3-137

Voir le calendrier des séances

Annie.Chaloux@USherbrooke.ca

Téléphone : 819-821-8000, poste 63622

Hugo.Seguin@USherbrooke.ca

Philippe.Simard2@USherbrooke.ca

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne)

PLAN DU SÉMINAIRE

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

Ce séminaire s'adresse aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs intéressés par l'évolution du régime climatique international sous l'égide des Nations Unies et plus particulièrement aux enjeux des négociations à la Conférence de Dubaï (CdP28).

CIBLE(S) DE FORMATION

Comprendre les théories et les cadres d'analyse associés à l'édification du régime climatique international. Saisir les grandes étapes de la construction du régime climatique international ainsi que ses fondements, et comprendre les comportements des acteurs et leurs positions de négociation. Développer des capacités d'analyse pour comprendre les liens entre les trames de négociation et le positionnement des acteurs. Développer un esprit critique quant à la compréhension des négociations sur le climat.

Cibles de formation spécifiques associées à ce séminaire

- Maîtriser l'articulation de l'Accord de Paris sur le climat, de même que les grands objectifs de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
- Appréhender et comprendre les principaux éléments d'actualité économiques, technologiques, diplomatiques, sociaux et politiques qui marqueront la CdP28 ;
- Comprendre les grands enjeux de la CdP28 et en interpréter les résultats ;
- Développer des compétences d'analyste des questions climatiques et maîtriser des outils professionnels associés à cette fonction (p. ex. : veilles de l'actualité, notes d'analyse, synthèses de discussion, etc.).

CONTENU DU SÉMINAIRE

Historique et fondements du régime climatique international. Grands enjeux et principes des négociations climatiques internationales. Structure des négociations. Évolution des négociations sur le climat, de Rio (1992) à aujourd'hui. Analyse des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle internationale. Les notions de responsabilité commune, mais différenciée, et de renforcement des capacités. Le rôle et les intérêts des États et des autres acteurs des négociations climatiques internationales.

Contenus complémentaires associés à ce séminaire

- Principaux enjeux de négociations à la COP28

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Au sortir de ce séminaire, les étudiantes et étudiants auront développé une posture et acquis les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction d'analyste des enjeux liés aux négociations climatiques internationales pour le compte d'organismes publics, de recherche, de médias, d'organisations militantes ou d'entreprises privées. Les étudiantes et étudiants sont présumés maîtriser les bases des domaines des politiques publiques, de la politique internationale et du fonctionnement de l'économie de marché. Ce séminaire est conçu comme une suite au cours REL750.

La lecture de cet ouvrage est fortement recommandée :

Annie Chaloux et al., *La crise climatique à l'aube d'un monde incertain* (Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec (PUQ), 2020).

<p>Séance 1 – INTRODUCTION (7 septembre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Vision grand angle</p> <p>Économie politique mondiale des changements climatiques</p> <p>Les fronts de la lutte aux changements climatiques</p> <p>Le grand narratif</p> <p>Principaux débats</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Séguin, H. (2022). « Lettre aux écolos impatients et à ceux qui trouvent qu'ils exagèrent ». <i>Écosociété</i>. 27-52 (chapitres 1 et 2)</p> <p>Paterson M, P-Laberge X. <i>Political economies of climate change</i>. WIREs Clim Change. 2018 https://doi.org/10.1002/wcc.506</p> <p>UNFCCC (1992), Chapeau et articles 1 et 2 - Versions anglaise et française https://unfccc.int/resource/docs/convkp/conveng.pdf</p> <p>https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf</p> <p>Accord de Paris (2015), Chapeau et articles 1-4 – Versions anglaise et française https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf</p> <p>https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf</p>	<p>Discussions en séminaire –</p> <p>La communauté internationale s'est-elle donné des objectifs climatiques à atteindre? Si oui, quels sont-ils?</p> <p>Qui est appelé à participer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à lutter contre les changements climatiques?</p> <p>Ces objectifs sont-ils contraignants ? Si oui, quelles sont les sources de ces contraintes ?</p> <p>En vous appuyant sur des textes, dont ceux offerts en lecture obligatoire, qu'est-ce qui nous permet de comprendre les difficultés de s'entendre entre acteurs mondiaux sur la question du climat?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
---	---	---

<p>Séance 2 – L'ACCORD DE PARIS (14 septembre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Lecture approfondie des textes des traités</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) (1992) – LES DEUX VERSIONS, FRANÇAISE ET ANGLAISE</p> <p>https://unfccc.int/resource/docs/convkp/conveng.pdf</p> <p>https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf</p> <p>Accord de Paris (2015) – LES DEUX VERSIONS, FRANÇAISE ET ANGLAISE</p> <p>https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf</p> <p>https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf</p>	<p>Note d'analyse 1 – Répondre aux questions suivantes, en citant les articles des traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Accord de Paris fait-il des distinctions entre les pays? Si oui, quelles sont ces distinctions? • Quelles sont les obligations des signataires de l'Accord? • Qu'est-ce que la 'clause cliquet'? <p>Discussion en séminaire – L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris repose sur le fonctionnement de la 'clause cliquet'. Qu'est-ce qui peut favoriser ou nuire à son fonctionnement au cours des prochaines années ?</p> <p>Sur quoi repose la capacité de la communauté mondiale d'atteindre les objectifs climatiques ?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 3 – ÉVOLUTION DU RÉGIME CLIMATIQUE INTERNATIONAL (19 septembre 2023, 13h-15h50)</p> <p>Tour d'horizon historique, de Stockholm (1972) à Paris (2015)</p> <p>Évolution du concept de responsabilité commune mais différenciée</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Bodansky, Daniel (2001). The History of the Global Climate Change Regime.</p> <p>Kreienkamp, J. (2019). The Long Road to Paris: The History of the Global Climate Change Regime. Global Governance Institute Policy Brief Series. London: University College London.</p> <p>Falkner, Robert (2016). The Paris Agreement and the new logic of international climate politics. <i>International Affairs</i> 92(5): 1107-1125</p> <p>Center for Climate and Energy Solutions (2015). Outcomes of the U.N. Climate Change Conference in Paris. 5p.</p> <p>Stern, Todd (2018). The Paris Agreement and its Future. <i>The Brookings Institute</i>. Paper 5. 15p.</p>	<p>Note d'analyse 2 – Répondre aux questions suivantes, en citant vos sources de manière appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la Convention (CNUCC), comment se traduisait le concept de responsabilité commune, mais différenciée? • Comment a évolué ce concept à partir de l'Accord de Paris? • Au-delà de l'évolution du concept de RCMD, comment le régime climatique issu de

		<p>l'Accord de Paris diffère-t-il du précédent</p> <p>Discussion en séminaire</p> <p>Doit-on en demander moins aux pays émergents et en développement qu'aux pays industrialisés ? Pourquoi ?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 4 – EXPLOSION DU MULTILATÉRALISME CLASSIQUE (21 septembre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>La fin de l'approche descendante</p> <p>Fractalisation du régime</p> <p>Théorie de l'essaim</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Séguin, Hugo (2021). <i>L'hydre sans tête : le paradoxe de l'action climatique mondiale</i>. Bruxelles, Bruylant (à paraître)</p> <p>UNFCCC (online) – Parties and Non-Parties Organizations.</p> <p>Kuyper, Jonathan W., Björn-Ola Linnér et Heike Schroeder. (2018). « Non-state actors in hybrid global climate governance: justice, legitimacy, and effectiveness in a post-Paris era », <i>WIREs Climate Change</i>, vol. 9, no. 1, p. 1-18.</p> <p>Naghme Nasiritousi, Mattias Hjerpe & Björn-Ola Linnér (2016). The roles of non-state actors in climate change governance: understanding agency through governance profiles. <i>International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics</i> volume 16, pages109–126</p> <p>Karin Bäckstrand, Jonathan W. Kuyper, Björn-Ola Linnér & Eva Lövbrand (2017) Non-state actors in global climate governance: from Copenhagen to Paris and beyond, <i>Environmental Politics</i>, 26:4, 561-579</p>	<p>Note d'analyse 3 –</p> <p>Répondre aux questions suivantes, en citant vos sources de manière appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de la CCNUCC font une place aux observateurs de la société civile. Qui sont ces organisations, quel rôle jouent-ils, et exercent-ils une influence, et si oui de quelle façon? • Le modèle du multilatéralisme classique ne tient plus en matière climatique. Par quoi a-t-il été remplacé? <p>Discussion en séminaire –</p> <p>Le régime climatique mondial issu de l'Accord de Paris est un compromis et un pari. Quelles en sont les forces et les faiblesses?</p> <p>L'explosion du régime climatique international est-elle de nature à faciliter l'atteinte des objectifs climatiques, ou à lui nuire? Pourquoi?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>

<p>Séance 5 – ENGAGEMENTS D’ACTEURS ÉTATIQUES (28 septembre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Chine, de l’Union Européenne, de l’Inde, de Tuvalu et du Canada</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Trouvez, et lisez, sur le site de l’UNFCCC (CCNUCC), la dernière version des contributions déterminées au niveau national (CDN) des acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chine • Inde • Tuvalu • Union Européenne • Canada • États-Unis <p>CONFÉRENCIER INVITÉ :</p> <p>Eddy Perez, Conseiller principal pour les affaires internationales auprès du ministre de l’environnement et du changement climatique du Canada</p>	<p>Note d’analyse 4 –</p> <p>Comparez les 6 CDN en fonction des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements chiffrés d’atténuation, années de références • Principaux outils d’atteinte des engagements • Existent-ils des points communs ou divergents entre les CDN? Lesquels? <p>Discussion en séminaire –</p> <p>Les États analysés en font-ils suffisamment pour atténuer leurs émissions de GES? Quels indicateurs utiliseriez-vous pour répondre à cette question?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 6 – ENGAGEMENTS D’ACTEURS NON-SOUVERAINS (12 octobre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Engagements du Québec et de la Californie, de même que de grands réseaux de parties prenantes.</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>C40. 2018. What the IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C Means for Cities: Summary for Urban Policymakers</p> <p>Government of California. 2018. Executive Order B-55-18 to Achieve Carbon Neutrality</p> <p>California Air Resources Board (CARB). California’s 2017 Climate Change Scoping Plan. Executive Summary.</p> <p>Gouvernement du Québec. 2020. Plan pour une économie verte (PÉV). Sommaire, pp.ii-13</p> <p>Gouvernement du Québec. 2020. Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte (PÉV).</p> <p>Suncor Energy Inc. 9 June 2021. “Canada’s largest oil sands producers announce unprecedented alliance to achieve net zero greenhouse gas emissions”.</p> <p>Climate Action 100+. 2021. Site Internet.</p> <p>CONFÉRENCIER INVITÉ :</p> <p>Eric Thérout, administrateur d’État, gouvernement du Québec</p>	<p>Note d’analyse 5 –</p> <p>Présentez brièvement un engagement ou une initiative climatique prise par un acteur non souverain, et qui ne fait pas l’objet des lectures de la séance.</p> <p>Discussion en séminaire –</p> <p>Présentation d’initiatives complémentaires par chacune des équipes</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>

<p>Séance 7 – VISION 2050 - STRATÉGIES DE DÉCARBONISATION À LONG TERME (art. 4.19) (19 octobre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Les enjeux énergétiques de la décarbonisation</p> <p>Exemple de plans de décarbonisation</p> <p>Les limites de la technologie</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector. Sommaire, pp. 13-28.</p> <p>Pineau, Pierre-Olivier. (2023). <i>L'équilibre énergétique</i>, Montréal : Éditions Robert Laffont, pp. 71-132. (Chapitre 2 : La technologie pourra-t-elle nous sauver?)</p> <p>Aurélien Acquier. 10 septembre 2020. L'innovation technologique à l'épreuve de l'anthropocène</p> <p>Biber, Eric et al. (2017). <i>The Political Economy of Decarbonization: a research agenda</i>. Berkeley Law Scholarship Repository. 605-643</p>	<p>Note d'analyse 6 –</p> <p>Analyser la stratégie de décarbonisation d'une des Parties en ayant déposé une sur le site de la CCNUCC, sous le prisme du rapport de l'AIE sur le Net Zero en 2050.</p> <p>Discussion en séminaire –</p> <p>L'atteinte de la carboneutralité repose-t-elle sur l'adoption de nouvelles technologies ?</p> <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 8 – LE B.A.-BA DES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES (2 novembre 2023, 8h50-11h40)</p> <p>Préparation des positions nationales (p. ex. : processus internes)</p> <p>Négociations formelles (p. ex. : rencontres annuelles et intersessionnelles, organes et comité de la CCNUCC)</p> <p>Négociations informelles (p. ex. : rencontres bilatérales et multilatérales en marge de la CCNUCC)</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>De Lassus St-Geniès, Géraud. (2019). « Changements climatiques : à quoi servent les COP ? », <i>Le Climatoscope</i>.</p> <p>Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (1996). Règlement intérieur, 15 p.</p> <p>Note relative au Règlement intérieur de la CCNUCC (accessible via la plateforme Moodle)</p> <p>CONFÉRENCIÈRE INVITÉE :</p> <p>Andréanne Brazeau, analyste politique, Équiterre</p>	<p>Discussion en séminaire –</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le rôle des COP dans les négociations climatiques internationales ? • À quoi servent les rencontres intersessionnelles ? • Comment les décisions se prennent-elles ? • Quels rôles jouent les organes subsidiaires, les comités et les groupes de travail dans ces négociations ? • Comment les textes se négocient-ils ? <p>Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 9 – Enjeu de négociations : le financement climatique (9 novembre 2023, 8h50-11h40)</p>	<p>Lectures obligatoires</p> <p>Textes déposés sur Teams par le Groupe 1 (disponibles 7 jours avant le séminaire)</p>	<p>Présentation par le Groupe 1</p> <p>Discussion animée par le Groupe 1, à partir de questions structurantes fournies sur Teams 7 jours avant le séminaire.</p>

<p>Séance 10 – Enjeu de négociations : les pertes et préjudices (14 novembre 2023, 13h-15h50)</p>	<p>Lectures obligatoires Textes déposés sur Teams par le Groupe 2 (disponibles 7 jours avant le séminaire)</p>	<p>Présentation de l'enjeu par le Groupe 2 Discussion animée par le Groupe 1, à partir de questions structurantes fournies sur Teams 7 jours avant le séminaire.</p>
<p>Séance 11 – Enjeu de négociations : le Bilan mondial (Global Stocktake) (16 novembre 2023, 8h50-11h40)</p>	<p>Lectures obligatoires Textes déposés sur Teams par le Groupe 3 (disponibles 7 jours avant le séminaire)</p>	<p>Présentation de l'enjeu par le Groupe 3 Discussion animée par le Groupe 1, à partir de questions structurantes fournies sur Teams 7 jours avant le séminaire.</p>
<p>Séance 12 – ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE DUBAÏ (21 novembre 2023, 13h-15h50)</p>	<p>Lectures obligatoires, sur Teams 7 jours avant le séminaire.</p>	<p>Présentation par l'équipe enseignante Discussion à partir de questions structurantes fournies sur Teams 7 jours avant le séminaire. Synthèse – Une personne étudiante propose une courte synthèse des discussions</p>
<p>Séance 13 – SÉANCE D'INTÉGRATION (23 novembre 2023, 8h50-11h40)</p>	<p>Lectures obligatoires Selon l'évolution des textes de négociations</p>	

ÉVALUATIONS :

Participation active et pertinente aux séances (individuel) : 10 %

Notes d'analyse (individuel) : 40 % (10 % par note d'analyse)

À quatre occasions (sur six) durant la session, les étudiantes et étudiants devront remettre une courte note d'analyse (2 pages, Arial, 10pt, interligne simple) privilégiant la synthèse et la concision, en réponse à des questions indiquées au plan de cours.

Ces notes devront être remises dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur la plateforme Moodle du cours, au plus tard 24 heures avant le début de la séance durant laquelle les questions seront présentées.

Un modèle de note d'analyse, duquel les étudiantes et étudiants devront s'inspirer, est disponible sur la plateforme Moodle du cours.

Analyse d'un enjeu clé des négociations climatiques internationales (équipe) : 50 %

Au début de la session, le groupe classe sera divisé en trois équipes de travail. Chacune d'elle devra analyser un enjeu clé des négociations climatiques internationales en lien avec la CdP28.

Note de recherche : 40 % de cette rubrique

Chaque équipe devra produire une note de recherche (5 à 7 pages, Arial, 10pt, interligne simple) présentant :

- 1) La problématique (c.-à-d. : contexte large dans lequel cet enjeu prend place) ;
- 2) L'objectif visé à travers les négociations en cours ;
- 3) Les principales lignes de failles entre pays parties et participants ;
- 4) Les positions de négociations des grands acteurs et des grandes coalitions parties et
- 5) Une analyse prospective des résultats des négociations à la COP28.

La note de recherche devra être remise dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur la plateforme Moodle du cours, au moins 48h avant le début de la séance durant laquelle elle sera présentée.

Animation d'une séance et présentation des résultats : 10 % de cette rubrique

Chaque équipe devra animer une séance hebdomadaire complète durant laquelle elle présentera les résultats de sa recherche (c.-à-d. : les contenus de sa note de recherche) et animera une discussion d'ensemble basée sur des questions structurantes qu'elle aura soumises à l'avance au groupe classe.

Au moins 7 jours avant sa présentation, l'équipe animatrice devra déposer, sur Teams :

- 1) Une liste commentée de cinq à six textes en lecture obligatoire pour le reste du groupe ; et
- 2) Une série de cinq à six questions structurantes devant guider la discussion en deuxième partie de séance.

Au cours de la séance, le groupe de travail présente l'enjeu retenu et les résultats de ses recherches. Par la suite, le groupe de travail anime une discussion d'ensemble basée sur les questions structurantes soumises à l'avance.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

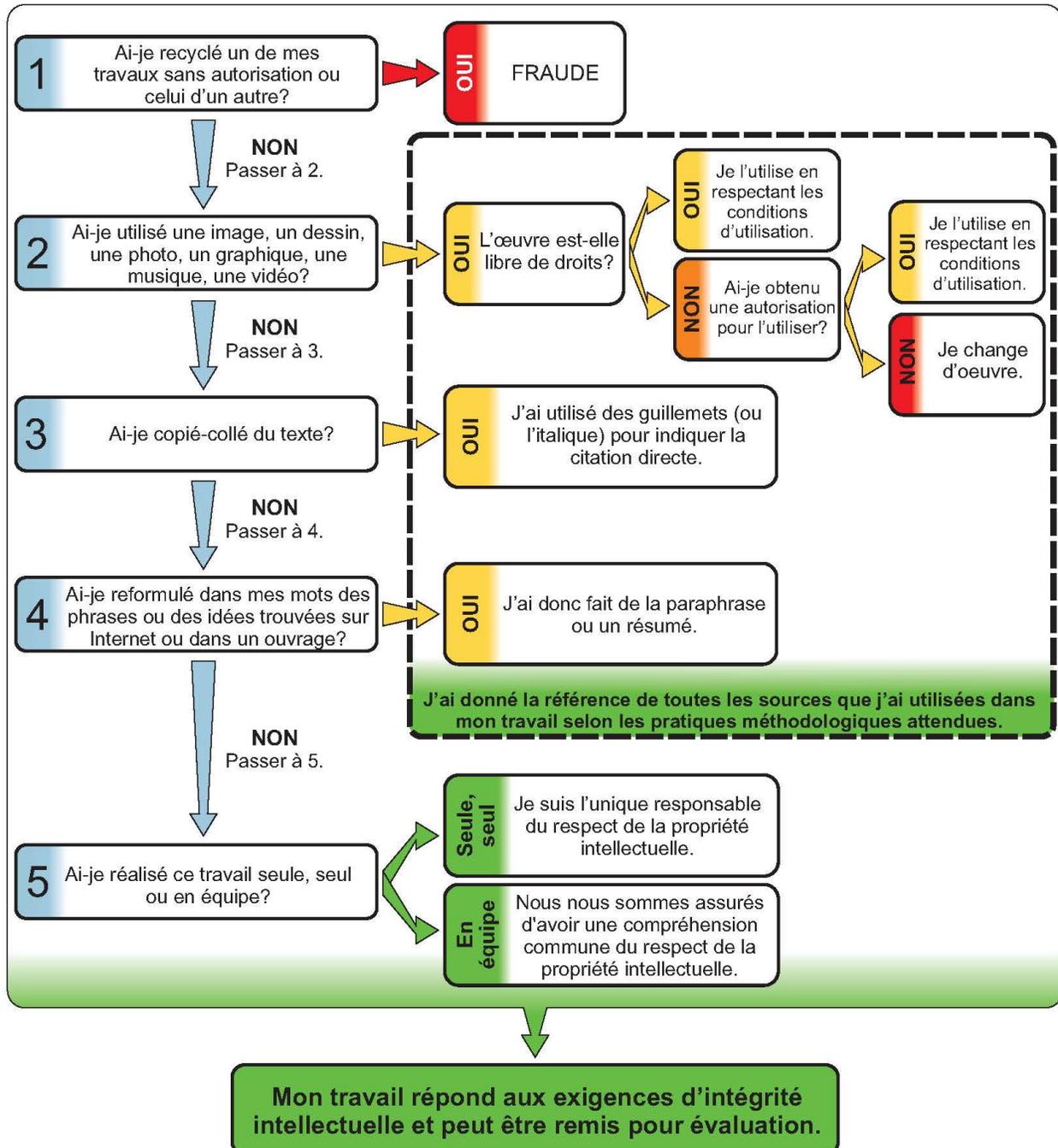
Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources